

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

Ruhengeri, le 12 septembre 1947

n° 854/Sec.

Confidentiel.

Copie

Monsieur le Résident,

Objet: Notes biographiques.

Comme suite à votre lettre n° I698 du 2 septembre 1947, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-annexées, en trois exemplaires, les notes biographiques de:

Monsieur NYS, Robert, Agent Territorial de 2° cl. à t.p.

Monsieur DEFOURNY, Guillaume, Agent Territorial à t.p.

Les notes semestrielles de:

KABAGABO, Philippe, Assistant agricole à la Régie Pyréthre et Reboisemen

KAYABO, Jean Baptiste, Commis adjoint de 1° cl. à Ruhengeri

Les notes semestrielles de

MAKUZA, Claudien, Assistant agricole à Ruhengeri, vous seront envoyées directement par Monsieur LENS, Agronome à Ruhengeri,

Celles de

RUZIGIZANDEKWE, Otto, Commis des Douanes, ont été envoyées directement à Monsieur le Contrôleur des Douanes à Usumbura.

L'Administrateur Territorial a.i.

WILLEMS

à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI



Kigali, le 2 septembre 1947.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1698/P.E.2

OBJET:

Notes biographiques -

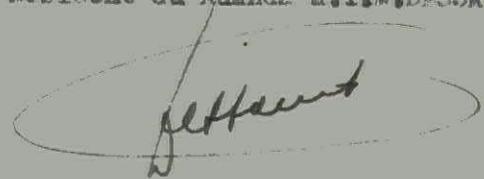
mouvement janvier 1948

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il convient d'établir les notes biographiques du personnel européen et indigène (territorial-agri-candidat-chef) sous vos ordres, pour le mouvement de janvier 1948.-

Ces notes me seront adressées en quatre exemplaires et devront me parvenir le 17 septembre au plus tard.-

Le Résident du Ruanda a.i.M. DESSAYNT,



A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGRI.-

OIRES DU RUANDA_URUNDI.

Kigali, le 10 septembre 1947.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1756/P.E.2

Objet:

Notes biographiques.-

733/P.E

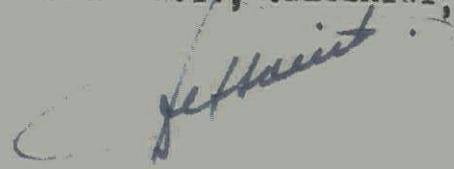
11.9.47

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Subsidiairement à ma lettre N° 1698/P.E.2 du 2 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que d'après les instructions reçues de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, les notes biographiques doivent être établies sur le modèle de celles du mouvement précédent.

Les cotations notamment seront celles que prévoit l'ANCIEN STATUT.

Le Résident du Ruanda a.i., M. DESSAINT,



Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGRI